

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Global Audio Masters- Formations professionnelles

PRÉSENTATION

Global Audio Masters est un organisme de formation professionnelle, qui développe, propose et dispense de formations professionnelle continue.

N° déclaration d'activité : 11 75 32012 75 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Global Audio Masters est validé **Datadock**, ses formations peuvent donc être prises en charge par un OPCA si le demandeur remplit les conditions.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après nommées les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Global Audio Masters.

2. DÉFINITIONS

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Les modalités de confirmation de commande sont les suivantes :

POUR UN FINANCEMENT VIA UNE ENTREPRISE

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception de la **convention signée**.

A réception de la convention signée, une première facture d'acompte de 50 % du montant total de la formation est envoyée à l'entreprise.

L'inscription définitive du stagiaire et validée à réception du paiement de cet acompte (délai de rétraction de 14 jours si l'entreprise emploie au maximum 5 salariés).

Le solde est à payer à réception de la deuxième facture, au maximum 5 jours avant le début de la formation.

8 jours avant l'ouverture de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée à l'entreprise et/ou au stagiaire.

POUR UN FINANCEMENT VIA UN OPCA

L'inscription définitive est validée dès acceptation du devis en ligne. Le délai de rétractation est de 14 jours.

Il appartient au client :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement ;
- de faire la demande de prise en charge au maximum dans les 30 jours avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Global Audio Masters- Formations professionnelles

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Dix jours avant l'ouverture de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée à l'entreprise.

POUR UN FINANCEMENT VIA PÔLE EMPLOI

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès acceptation du devis sur la plateforme internet de pôle emploi.

Ce devis n'engage pas financièrement le stagiaire.

L'inscription définitive est validée dès acceptation par Pôle emploi du devis.

La facture sera directement envoyée et réglée par Pôle Emploi.

POUR UN FINANCEMENT PERSONNEL

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès acceptation du devis en ligne. (délai de rétractation de 14 jours) engage ce dernier financièrement.

Un contrat de formation est envoyé au stagiaire.

L'inscription **définitive** du stagiaire est validée à réception :

- du contrat de formation professionnelle complété et signé
- A la réception du paiement de la facture d'acompte (30% du coût total de la formation).
- Les 2 acomptes restants sont à payer selon l'échéancier avant le début de la formation.

4. TARIFS

Pour ces actions de formation (Art. 256b du C.G.I.), Global Audio Masters n'est pas assujettie à la TVA.

5. FACTURATION ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Dans le cas d'un financement personnel , la facturation des formations s'effectue selon les conditions et les échéanciers définis sur le contrat de formation. En cas de retard de paiement, le taux des pénalités de retard dues de plein droit est égal à 12%. En cas de non paiement des 2 derniers acomptes, l'inscription pourra également être annulée par Global Audio Masters.

Dans la cas d'un paiement par une personne morale, le règlement doit intervenir dans les 30 jours calendaires suivant l'envoi de facture. Au delà, Le retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard de 12% dues de plein droit. Le retard de paiement donne lieu de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Global Audio Masters- Formations professionnelles

Pour les entreprises publiques, le délai de paiement est de 60 jours calendaires à partir du jour d'envoi de la facture.

Au delà, Le retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard de 12% dues de plein droit.

Le retard de paiement donne lieu de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Les acomptes sont payables par chèque à l'ordre de Association Hydrophonic ou par virement bancaire.

IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identification Code)

FR76 1380 7000 3507 4219 0223 424 CCBPFRPPNAN

| Code Banque | Code Guichet | N° du compte | Clé RIB | Domiciliation/Paying Bank |
|--------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------------------------|
| 13807 | 00035 | 07421902234 | 24 | BPGO NANTES BELLEVUE |

Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur la convention de formation pour que la facturation puisse être établie.

Toute commande de formation d'un client résidant hors du territoire français fera l'objet d'un règlement par virement de l'intégralité des frais de formation dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant le début de la formation.

6. ADMINISTRATION

En fin de formation, une attestation de présence et une attestation de formation pour chaque participant sont envoyées à l'entreprise ou donné au stagiaire.

7. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT Annulations

- Reports du fait de Global Audio Masters

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, ou en cas de maladie du formateur, Global Audio Masters se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation jusqu'à **10 jours** calendaires avant son début.

Les frais d'acompte réglés seront alors remboursés ou à votre convenance, un avoir sera émis.

- Annulations - reports du fait du stagiaire

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, à compter de la signature du devis ou du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter.

Il en informe Global Audio Masters par mail avec accusé de lecture à l'adresse assohydrophonic@gmail.com ou par

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Global Audio Masters- Formations professionnelles

lettre recommandée.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Passé ce délai, Global Audio Masters facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous.

Par le client personne morale

Lorsque la demande d'annulation est reçue par Global Audio Masters entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, Global Audio Masters France retient le premier acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) sauf s'il peut justifier d'un refus de la part de l'organisme de financement ou d'un cas de force majeure dûment reconnu.

- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 7 jours calendaires avant le début de la formation, Global Audio Masters retient le premier acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) et facture 75 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées sauf cas de force majeure dûment reconnu.

- Toute annulation à moins de 7 jours calendaires de la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées sauf cas de force majeure dûment reconnu.

- Une fois la formation commencée, toute interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées, sauf cas de force majeure dûment reconnu.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue après l'expiration du délai de rétractation et jusqu'à **15 jours** calendaires avant le jour de début de la formation, Global Audio Masters retient l'acompte de 30 % (ou le facture s'il n'a pas été perçu), sauf cas de force majeure dûment reconnu ou refus de financement par l'organisme de financement (sur justificatif).

Lorsque la demande d'annulation est reçue après l'expiration du délai de rétractation et entre 15 et 8 jours calendaires avant le jour de début de la formation, Global Audio Masters facture 50 % de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées, sauf cas de force majeure dûment reconnu..

- A moins de 8 jours calendaires de la date du début de la formation, Global Audio Masters facture 100% de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées, sauf cas de force majeure dûment reconnu.

Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. - Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Global Audio Masters- Formations professionnelles

9- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

10. FORMATIONS ELECTRONIQUES AUDIO

Le montage du périphérique audio est prévu pour être réalisé dans le temps imparti de formation.

Le stagiaire est tenu de suivre scrupuleusement et minutieusement les consignes de montage afin d'éviter toute erreur de montage qui pourraient ne pas être diagnostiquées par le formateur. En effet, il est impossible au formateur de vérifier chaque soudure et chaque installation de composants.

Dans le cas contraire, Global Audio Masters ne pourra être tenu responsable des erreurs de montage qui ne permettent pas la mise en route correcte du périphérique.

Cependant, Global Audio Masters s'engage à remplacer un composant qui serait défectueux suite à une mauvaise installation en formation.

Si au sortir de la formation le matériel n'a pu être mis à route, le stagiaire disposera d'un forum de discussion sur lequel il pourra se faire accompagner.

Si le stagiaire ne parvient pas à achever avec succès la Fabrication de son périphérique audio, Global Audio Masters se propose de le prendre en charge ce dernier.

Les modalités financières de prise en charge seront à définir en fonction de la nature du problème ou de la panne.

11. DIFFERENDS ÉVENTUELS

La loi applicable entre Global Audio Masters et ses clients est la loi française.

Le Tribunal de Nantes est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garanti.

12. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS AUX FORMATION

Le planning des sessions de formation est disponible dans l'agenda général sur le site internet www.globalaudiomasters.com.

Le nombre de places par session est limité. Toutes les sessions restent affichées même si elles sont complètes.

Il appartient donc au client de contacter l'organisme de formation pour se renseigner sur les prochaines dates de sessions disponibles.

Pour les formations qui demandent des prérequis : après la demande d'inscription du stagiaire (via le site ou par mail ou par téléphone) un entretien avec un formateur est obligatoire pour évaluer le niveau du stagiaire et l'adéquation de la formation avec ses attentes.

Après validation par le formateur, un devis est envoyé au client.

L'inscription est effective lorsque le devis est accepté.

Il est possible de demander une session supplémentaire lorsqu'il y a à minima 2 personnes qui souhaitent s'inscrire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES
Global Audio Masters- Formations professionnelles